



Le présent registre, destiné à inscrire les actes de mariage de la mairie de *Waldorf* pendant l'an 1814, et contenant *Vingt* feuillets, a été coté et paraphé par premier et dernier, par nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de *Cologne*

Cologne le *27* Décembre 1813.

Premier feuillet.

N.º 1 **ACTE DE MARIAGE.**

L'AN mil huit cent *quatorze* le *Sept* du mois de *Janvier* par-devant nous *Jacques Meuser* Maire de *Waldorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Pierre Gerckum*

âgé de *vingt trois* ans, né à *Merten* département de *la Roer* profession de *Cultivateur* demeurant à *Merten* département de *la Roer* fils de *feu Jean Gerckum* et d' *Anne Moldens* demeurant à *Merten* département de *la Roer*

Et demoiselle *Eve Gertraud Schmitz* âgée de *vingt deux* ans, née à *Moppenporey* département de *Rhin et moselle* profession de *Servant* demeurant à *hemmerich* département de *la Roer* fille de *Jodocus Schmitz* présent et consentant et d' *Anne Marie Treesen* présent et consentant demeurant à *Moppenporey* département de *Rhin et moselle*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorf* savoir; la première le *dix neuf* du mois de *Décembre* et la seconde le *vingt* du même mois, mil huit cent *treize* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d' *extraits de naissance* des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Pierre Gerckum* et *Eve Gertraud Schmitz* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Pierre Weppey* âgé de *47* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *hemmerich* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Guillaume Schmitz* âgé de *27* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Cadorff* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Jean Weppey* âgé de *50* ans, profession de *Cari de Waldorf* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Michel Düx* âgé de *25* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Cadorff* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

les parties contractantes et Jodocus Schmitz et Anne Marie Treesen son futur ne l'ont pas signés.
Jean Weppey *J. W. Weppey* *Wilhelm Düx* *Michel Düx* *Meuser*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent quatre-vingt deux du mois de Janvier par-devant nous Jacques Meuser Maire de Waldorff officier de l'état civil, sont comparus le sieur Pierre Joseph Klein âgé de vingt sept

ans, né à Treppen département de la Roer profession de Cultivateur demeurant à Breunig département de la Roer fils de feu Michel Klein et d'Appollonie Schmitz, Cyprien et consentant et demeurant à Roggendorff département de la Roer

Et demoiselle Gertrude Pohl âgée de vingt sept ans, née à Breunig département de la Roer profession de Cultivateur demeurant à Godorff département de la Roer fille de Clement Pohl Cyprien et consentant et de Helene Pusch Cyprien et consentant demeurant à Godorff département de la Roer

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de Waldorff savoir, la première le deux du mois de Janvier et la seconde le neuf du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d'extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Pierre Joseph Klein et Gertrude Pohl sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Pierre Pusch âgé de 58 ans, profession de Cultivateur demeurant à Breunig qui nous a dit être oncle de l'épouse et Joseph Grüssgen âgé de 42 ans, profession de Cultivateur demeurant à Waldorff qui nous a dit être ami de l'épouse et Jean Wolzmeiner âgé de 48 ans, profession de Cultivateur demeurant à Waldorff qui nous a dit être ami de l'épouse et Joseph Claren âgé de 48 ans, profession de Cultivateur demeurant à Breunig qui nous a dit être ami de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Appollonie Schmitz et Helene Pusch ont déclaré ne savoir signer
Pierre Joseph Klein, Gertrude Pohl, Semens pohl x
Joseph Grüssgen Johann Wolzmeiner
Joseph Claren Meuser
Jacques Meuser



N.º 3

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatorze* le *neuf* du mois de *février* par-devant nous
Jacques meuser Maire de *Waldhoff* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Schmitt*

âgé de *vingt deux*
ans, né à *Landskron* département de *la Moselle* profession de *marchand forain*
demeurant à *Waldhoff* département de *la Moselle* fils de *Jean Schmitt*
Cipresent et Consentant. et d' *Elisabeth Imhoff* *Cipresent et*
Consentant - demeurant à *Waldhoff* département de *la Moselle*

Et demoiselle *Gertrude Klein*
âgée de *vingt quatre* ans, née à *Waldhoff* département de *la Moselle*
profession de *sans état* demeurant à *Waldhoff* département de *la Moselle*
fille de feu *Jacques Klein* et de *Marie Thérèse Kuhl*
Cipresent et Consentant demeurant à *Waldhoff* département de *la Moselle*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie de *Waldhoff* savoir; la première le *treut* du mois de *janvier*
et la seconde le *six* du mois de *février* que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes:

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean*
Schmitt et *Gertrude Klein*
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Schmitt* âgé
de *57* ans, profession de *marchand forain* demeurant à *Waldhoff* qui nous a
dit être *père* de l'époux
et *Bernard unkelbach* âgé de *40* ans, profession de *journalier*
demeurant à *Waldhoff* qui nous a dit être *ami* de l'époux
et *Godofroi Carrig* âgé de *65* ans, profession de *journalier*
demeurant à *Waldhoff* qui nous a dit être *ami* de l'époux
et *Jean Klein* âgé de *37* ans, profession de *Cultivateur*
demeurant à *Waldhoff* qui nous a dit être *père* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture.

L'Épouse *Gertrude Klein*, *Godofroi Carrig* et *Bernard*
unkelbach ont déclaré ne savoir signer
Joséph Schmitt *Jean Klein* *Jacques Meuser*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatorze* le *dix huit* du mois de *mars* par-devant nous *Jacques Meuser* Maire de *Waldruff* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Kuhl, veuf*

âgé de *quarante neuf* ans, né à *Wrsfel* département de *la Moselle* profession de *jardinier* demeurant à *Coloque* département de *la Moselle* fils de *Jean Guillaume Kuhl* et de *Helene Schindler* demeurant à *Wrsfel* département de *la Moselle*

Et demoiselle *Helene Jaun* âgée de *Vingt Sept* ans, née à *Bornheim* département de *la Moselle* profession de *servante* demeurant à *Bornheim* département de *la Moselle* fille de *Georg Jaun* et de *Gda Klein* *sa femme décédée* demeurant à *Bornheim* département de *la Moselle*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldruff* savoir, la première le *treize* du mois de *février* et la seconde le *Vingt du même mois* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Kuhl* et *Helene Jaun* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Guillaume Francken* âgé de *76* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *beau-père* de l'époux et *Jacques Klein* âgé de *55* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Altter* qui nous a dit être *oncle* de l'époux et *Christian Klein* âgé de *50* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *oncle* de l'époux et *Jean Wallmann* âgé de *49* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldruff* qui nous a dit être *ami* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Les parties contractantes et *Jacques Klein* ont déclaré savoir signer *Johann Kuhlmeier* *Jacques Klein* *Guillaume Francken* *Christian Klein* *Jean Wallmann* *Jacques Klein*



N.º 5 ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent quatorze le trois du mois d'avril par-devant nous Jugues Meiser Maire de Waldorff officier de l'état civil, sont comparus le sieur George Trimborn

âgé de treute deux ans, né à Heimersheim département de Rhin et moselle profession de Cultivateur demeurant à Waldorff département de la Moselle fils de Guillaume Trimborn et de feu Christian Hübsch le père présent et consentant demeurant à Heimersheim département de Rhin et moselle

Et demoiselle Marie Agnes Rippkahn âgée de vingt quatre ans, née à Cologne département de la Rhur profession de Sans Etat demeurant à Waldorff département de la Moselle fille de Christian Jean Nepomuc Rippkahn veuf et de Marie Anne présente et consentant demeurant à Cologne département de la Rhur

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de Waldorff savoir; la première le vingt Sept du mois de mars et la seconde le Trois du mois de avril que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d'es extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que

George Trimborn et Marie Agnes Rippkahn sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Theodore Hoffmann âgé de 40 ans, profession de Catarchier demeurant à Waldorff qui nous a dit être ami de l'époux et Pierre Dux âgé de 48 ans, profession de Sans Etat demeurant à Waldorff qui nous a dit être ami de l'époux et Guillaume Trimborn âgé de 66 ans, profession de Cultivateur demeurant à Heimersheim qui nous a dit être père de l'époux et Gaspas Gammerschlag âgé de 29 ans, profession de Secrétaire de la mairie Waldorff demeurant à Heimersheim qui nous a dit être ami de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

George Trimborn a déclaré ne savoir signer
Caspar Gammerschlag Guillaume Trimborn Jugues Meiser

N.º 6

ACTE DE MARIAGE.

73/4

L'AN mil huit cent ~~quatorze~~ le ~~trois~~ du mois d' ~~avril~~ par-devant nous
~~Jacques Muisson~~ Maire de ~~Waldhoff~~ officier de
l'état civil, sont comparus le sieur ~~Servais Frings~~

5/3 87

âgé de ~~Vingt six~~
ans, né à ~~Bornheim~~ département de ~~la Moselle~~ profession de ~~Cultivateur~~
demeurant à ~~Bornheim~~ département de ~~la Moselle~~ fils de ~~Henry Frings~~
~~et de Catharina Brunches~~ ~~et de Catharina Brunches~~ ~~et de Catharina Brunches~~
~~et de Catharina Brunches~~ demeurant à ~~Bornheim~~ département de ~~la Moselle~~

74/6 92

Et demoiselle ~~anne Scherffen~~
âgée de ~~Vingt deux~~ ans, née à ~~Bornheim~~ département de ~~la Moselle~~
profession de ~~au Etat~~ demeurant à ~~Bornheim~~ département de ~~la Moselle~~
fille de ~~Jean Jean Scherffen~~ et de ~~Elizabeth Flor~~
demeurant à ~~Bornheim~~ département de ~~la Moselle~~

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux ; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de ~~waldhoff~~ savoir, la première le ~~trois du mois d'avril~~ et la seconde le ~~six du même mois~~ que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée ; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d' ~~extraits de naissance des parties contractantes~~

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que ~~Servais Frings~~ et ~~anne Scherffens~~ sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs ~~Guillaume Flor~~ âgé de ~~52~~ ans, profession de ~~Cultivateur~~ demeurant à ~~Bornheim~~ qui nous a dit être ~~oncle~~ de l'époux et ~~Matthias Stott~~ âgé de ~~81~~ ans, profession de ~~menuisier~~ demeurant à ~~Bornheim~~ qui nous a dit être ~~ami~~ de l'époux et ~~Pierre Frings~~ âgé de ~~62~~ ans, profession de ~~Journalet~~ demeurant à ~~Bornheim~~ qui nous a dit être ~~oncle~~ de l'époux et ~~Henry Frings~~ âgé de ~~60~~ ans, profession de ~~Cultivateur~~ demeurant à ~~Bornheim~~ qui nous a dit être ~~pere~~ de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

~~Catharina Brunches et anne Scherffen ont déclaré ne savoir signer~~ ~~signé~~

~~Peter Frings~~ ~~Servais Frings~~ ~~Matthias Stott~~ ~~Pierre Frings~~ ~~Henry Frings~~ ~~Maise~~



N.º 7 ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent quatre-vingt le deux du mois d'avril par-devant nous Jacques Meuser Maire de Waldorff officier de l'état civil, sont comparus le sieur Jean Vincentius Raff

âgé de vingt-neuf ans, né à Muddscheid département de Rhin-et-Meuse profession de Cultivateur demeurant à Brenig département de la Moselle fils de feu Pierre Raff et de Lucie Dauber demeurant à Muddscheid département de Rhin-et-Meuse

Et demoiselle Marie Elisabeth Breuers âgée de vingt-trois ans, née à Brenig département de la Moselle profession de sans état demeurant à Brenig département de la Moselle fille de Jean Joseph Breuer Cyprien et Constant et de feu Gertrude Syberigs demeurant à Brenig département de la Moselle

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de Waldorff savoir; la première le deux de mois d'avril et la seconde le dix du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d'extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que

Jean Vincentius Raff et Marie Elisabeth Breuers sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Leonard Bismann âgé de 36 ans, profession de Journalier demeurant à Brenig qui nous a dit être ami de l'époux et Damien Pohl âgé de 44 ans, profession de Journalier demeurant à Brenig qui nous a dit être ami de l'épouse et Jean Joseph Breuer âgé de 63 ans, profession de Cultivateur demeurant à Brenig qui nous a dit être père de l'épouse et Caspar Gammurshausen âgé de 29 ans, profession de Secrétaire de l'épouse demeurant à Waldorff qui nous a dit être ami de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Damen Pohl et Jean Joseph Breuer Caspar Gammurshausen Marie Elisabeth Breuers Jean Vincentius Raff Meuser

N.º 8

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent quatre-vingt-trois du mois d'avril par-devant nous
Jacques Meuser Maire de Waldorf officier de
l'état civil, sont comparus le sieur Jean Waltraff

âgé de vingt-cinq
ans, né à Bornheim département de la Sarre profession de Cultivateur
demeurant à Bornheim département de la Sarre fils de feu Jean
Waltraff et d'Agnes Aschmann
demeurant à Bornheim département de la Sarre

Et demoiselle Anne Sophie Flohr
âgée de vingt-six ans, née à Bornheim département de la Sarre
profession de sans état demeurant à Bornheim département de la Sarre
74/17 88
fille de feu Meador Flohr et de Christian Wassberg
Cyprésent et consentant demeurant à Bornheim département de la Sarre

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie de Waldorf savoir, la première le trois du mois d'avril
et la seconde le six du même mois que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir d'extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Jean Waltraff et Anne Sophie Flohr
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Jonas Kuhl âgé
de 48 ans, profession de Cultivateur demeurant à Breuiz qui nous a
dit être oncle de l'époux
et Jean Welter âgé de 42 ans, profession de Cultivateur
demeurant à Desdorf qui nous a dit être beau-père de l'époux
et Theodor Hoffmann âgé de 40 ans, profession de Cabaretier
demeurant à Waldorf qui nous a dit être oncle de l'époux
et Caspar Jannaschbach âgé de 29 ans, profession de Secrétaire de Bourg
demeurant à Heimerath qui nous a dit être ami de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture.

Les parties contractantes, Jonas Kuhl, Jean Welter
et Catharina Wapenberg ont déclaré ne savoir
signer.
Theodor Hoffmann
Caspar Jannaschbach. Meuser



S.
[Handwritten flourish]

N.º 9

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatorze* le *vingt sept* du mois d' *avril* par-devant nous
Jacques Meuser Maire de *Waldorff* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Pierre Christoffel*

âgé de *treute huit*

ans, né à *Keldernig* département de *la Moselle* profession de *Cultivateur*
demeurant à *Brenig* département de *la Moselle* fils de *Jean Christoffel*

présent et consentant et de *Mari Catharine Dene* *présent*
et consentante demeurant à *Keldernig* département de *la Moselle*

Et demoiselle *Christine Weuser*

âgée de *treute* ans, née à *Waldorff* département de *la Moselle*
profession de *servante* demeurant à *Brenig* département de *la Moselle*

filles de *Jean Jean Weuser* et de *Margarethe*
Pathe demeurant à *Waldorff* département de *la Moselle*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorff* savoir; la première le *dia sept* du mois d' *avril* et la seconde le *vingt quatre* du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Pierre Christoffel* et *Christine Weuser* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Daniel Horschel* âgé de *42* ans, profession de *Charbon* demeurant à *Waldorff* qui nous a dit être *beau frere* de l'époux

et *Jean Christoffel* âgé de *72* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Keldernig* qui nous a dit être *pere* de l'époux

et *Theodor Hoffmann* âgé de *40* ans, profession de *Laboureur* demeurant à *Waldorff* qui nous a dit être *ami* de l'époux

et *Gaspard Gammerschlag* âgé de *29* ans, profession de *Servant de Bouqueterie* demeurant à *Keldernig* qui nous a dit être *ami* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Christine Weuser et Jean Christoffel ont déclaré ne savoir signer

Jean Christoffel, Daniel Horschel, Gaspard Gammerschlag, Theodor Hoffmann, Meuser

N.º 10

ACTE DE MARIAGE.

215

L'AN mil huit cent quatre le quatre du mois de mai par-devant nous
Jacques Neuser Maire de Waldorff officier de
l'état civil, sont comparus le sieur Servais Nuhl
âge de vingt six

23/5

83

ans, né à Waldorff département de la Saar profession de Cultivateur
demeurant à Waldorff département de la Saar fils de Leonard Nuhl
Cyprien et consentant et d'Elisabeth Nores Cyprien et
consentante demeurant à Waldorff département de la Saar

Et demoiselle Marie Sibille Bong
âge de dix huit ans, née à Hornheim département de la Saar
profession de Sans Etat demeurant à Hornheim département de la Saar
fille de feu René Bong et d'Apollonie Engel
demeurant à Hornheim département de la Saar

9/2

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux ; et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie de Waldorff savoir, la première le vingt quatre du mois d'avril
et la seconde le premier du mois de mai que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée ;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Servais Nuhl et Marie Sibille Bong
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Pierre Engels âgé
de 48 ans, profession de Cultivateur demeurant à Hornheim qui nous a
dit être oncle de l'épouse
et Leonard Nuhl âgé de 64 ans, profession de Cultivateur
demeurant à Waldorff qui nous a dit être père de l'épouse
et Laurent Call âgé de 42 ans, profession de Maître d'École
demeurant à Waldorff qui nous a dit être ami de l'époux
et Gaspar Gammelschlag âgé de 29 ans, profession de Serrurier
demeurant à Hornheim qui nous a dit être ami de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture.
Leonard Nuhl a déclaré ne savoir signer
Servais Nuhl, Elisabeth Nores a déclaré ne savoir signer
Marie Sibille Bong, Pierre Engels, Laurent Call, Gaspar Gammelschlag



N^o 11

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatorze* le *quatre* du mois de *may* par-devant nous
Jacques Mours Maire d *Lwaldroff* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Guillaume Christ* veuf

ans, né à *Brenig* — département de *la Roer* âgé de *quarante sept*
demeurant à *Brenig* — département de *la Roer* profession de *Cultivateur*
Christ et de *marquillie Heuser* fils des *feux Guillaume*
demeurant à *Brenig* — département de *la Roer*

Et demoiselle *Catherine Schumacher*
âgée de *vingt neuf* ans, née à *Brenig* — département de *la Roer*
profession de *sans Etat* demeurant à *Brenig* — département de *la Roer*
fille de *Jacques Schumacher* *représentant et consentant* et de *feue Gertrude*
Schmidt demeurant à *Brenig* — département de *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d *Lwaldroff* — savoir; la première le *vingt quatre* du mois de *mai* et la seconde le *premier* du mois de *mai* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que

Guillaume Christ et *Catherine Schumacher* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jacques Schumacher* âgé de *55* ans, profession de *Journaler* demeurant à *Brenig* qui nous a dit être *frere* de l'épouse

et *Henry Schumacher* âgé de *27* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Brenig* qui nous a dit être *frere* de l'épouse

et *Guillaume Wirtz* âgé de *44* ans, profession de *meunier* demeurant à *Brenig* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

et *Gasper Gammerschlag* âgé de *29* ans, profession de *Sachaire du bouguemout* demeurant à *Heurminh* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Guillaume Christ, Catherine Schumacher et Henry Schumacher
ont déclaré ne savoir signer
Gasper Gammerschlag *Jacobus Nouwafon*
Mours *Willehelms Wirtz*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatorze* le *Six* du mois de *may* par-devant nous
Jacques Heuser Maire de *Waldorff* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Germain Cremer*
 âgé de *trente quatre*
 ans, né à *Waldorff* département de *la Saar* profession de *Journalier*
 demeurant à *Waldorff* département de *la Saar* fils de *Jean Antoine*
Cremer et d' *Anne Grüssgens*
 demeurant à *Waldorff* département de *la Saar*

Et demoiselle *Elisabetha Düx*
 âgée de *trente* ans, née à *Cadoff* département de *la Saar*
 profession de *sans état* demeurant à *Waldorff* département de *la Saar*
 fille de *Michel Düx Caprent et Consentant* et de *Jean Anne*
franchen demeurant à *Waldorff* département de *la Saar*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
 attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
 la mairie de *Waldorff* savoir, la première le *vingt quatre* du mois d' *avril*
 et la seconde le *premier* du mois de *may* que les actes dressés sur ces publica-
 tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
 faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
 présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Germain Cremer et *Elisabetha Düx*
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Dreyer* âgé
 de *54* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorff* qui nous a
 dit être *oncle* de l'épouse
 et *Thierry Wiskirchen* âgé de *34* ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Waldorff* qui nous a dit être *beau-père* de l'épouse
 et *Henry Friszen* âgé de *59* ans, profession de *Cordonnier*
 demeurant à *Waldorff* qui nous a dit être *ami* de l'épouse
 et *Michel Düx* âgé de *64* ans, profession de *Journalier*
 demeurant à *Waldorff* qui nous a dit être *père* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
 qu'il leur en a été fait lecture.

Elisabetha Düx, Thierry Wiskirchen, et Henry Friszen ont déclaré
ne savoir signer. *Herrmann Cremer* *Jean Dreyer*
Meises *Henry Friszen*



7.

N° 13

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent quatorze le vingt deux du mois de juin par-devant nous Jacques Meuser Maire de Waldruff officier de l'état civil, sont comparus le sieur Georges Frings

22/6

25

âgé de vingt cinq ans, né à Waldruff département de la Moselle profession de tailleur demeurant à Waldruff département de la Moselle fils de Michel Frings présent et consentant et de Veronique Schorns présente et consentante demeurant à Waldruff département de la Moselle

Et demoiselle Anna Sybille Kreuel âgée de vingt cinq ans, née à Trarbach département de la Moselle profession de servante demeurant à Waldruff département de la Moselle fille de Pierre Kreuel présent et consentant et de feu Anna Catharina Saensch demeurant à Trarbach département de la Moselle

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de Waldruff savoir; la première le douze du mois de juin et la seconde le dix neuf du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Georges Frings et Anna Sybille Kreuel sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Theodor Hoffmann âgé de 40 ans, profession de cabaretier demeurant à Waldruff qui nous a dit être ami de l'épouse et Guillaume Frings âgé de 41 ans, profession de tailleur demeurant à Waldruff qui nous a dit être frère de l'épouse et Christian Kreuel âgé de 47 ans, profession de cuivreur demeurant à Waldruff qui nous a dit être oncle de l'épouse et Michel Frings âgé de 71 ans, profession de journalier demeurant à Waldruff qui nous a dit être père de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Les parties contractantes, les témoins Christian Kreuel, Pierre Kreuel, Michel Frings, et Veronique Schorns ont déclaré ne savoir écrire Guillaume Hoffmann Michel Frings

N.º 14

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatorze* le *vingt deux* du mois de *juin* par-devant nous *Jacques Meuser* Maire de *Waldorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Mathias Falckenbach*

âgé de *vingt neuf* ans, né à *Rudershausen* département de *—* profession de *Marechal* demeurant à *Alfter* département de *Rhin-et-Meuse* fils de *Johann Mathias Falckenbach* et de *Helene Prings* Cypresent et consentant demeurant à *Rudershausen* département de *—*

Et demoiselle *Catherine Prings* âgée de *vingt neuf* ans, née à *Bornheim* département de *la Moselle* profession de *Sans Etat* demeurant à *Bornheim* département de *la Moselle* fille de *Henry Prings* Cypresent et consentant et de *Catherine Brunkus* Cypresent et consentant demeurant à *Bornheim* département de *la Moselle*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux ; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorf* savoir, la première le *douze* du mois de *juin* et la seconde le *dix neuf* du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée ; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir de *—* extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Mathias Falckenbach* et *Catherine Prings* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Theodor Hoffmann* âgé de *40* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Pierre Nießen* âgé de *40* ans, profession de *Marechal ferron* demeurant à *Alfter* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Henry Prings* âgé de *61* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *pere* de l'époux et *Caspar Gammertshaus* âgé de *29* ans, profession de *Secrétaire* demeurant à *Heimrod* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. *Catherine Prings, Helene Prings et les parties contractantes ont déclaré ne savoir signer* *Pierre Nießen, Theodor Hoffmann, Caspar Gammertshaus, Meuser*



N^o 15

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatorze* le *vingt* du mois de *juillet* par-devant nous
Jacques Meuser Maire de *Sallwies* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *François Frings* *veuf*
de son *Christine Struch* âgé de *quarante sept*
ans, né à *Roosberg* département de *la Saar* profession de *Journalier*
demeurant à *Roosberg* département de *la Saar* fils de *jeuq Guillaume*
Frings et de *Agnes Mand*
demeurant à *Roosberg* département de *la Saar*

Et demoiselle *Gertrude Kuhlén*
âgée de *quarante un* ans, née à *Roisdorff* département de *la Saar*
profession de *Sans état* demeurant à *Roisdorff* département de *la Saar*
fille de *jeuq Jean Kuhlén* et de *Gertrude*
Pinsdorff demeurant à *Roisdorff* département de *la Saar*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie de *Sallwies* savoir; la première le *dieu* du mois de *juillet*
et la seconde le *dieu sept* du même mois — que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir de *es* extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *François*
Frings et *Gertrude Kuhlén*
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Pierre Kettesheim* âgé
de *47* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Sallwies* qui nous a
dit être *ami* de l'épouse
et *Jacques Kuhl* — âgé de *60* ans, profession de *Cultivateur*
demeurant à *Sallwies* qui nous a dit être *ami* de l'épouse
et *Theodor Hoffmann* âgé de *40* ans, profession de *Cabaretier*
demeurant à *Sallwies* qui nous a dit être *ami* de l'épouse
et *Jean Kott* — âgé de *33* ans, profession de *Tisserand*
demeurant à *Roisdorff* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture.

les parties contractantes et Jean Kott ont déclaré
en savoir rien.
Jacob Kieß
Yves Kott
Peter Kettesheim
Meuser

N.º 16

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent quatre-vingt huit le treute du mois de juillet par-devant nous Jacques Meuser Maire de Walldorff officier de

l'état civil, sont comparus le sieur Jean magu vocap Me Jean
anne Siegels maar âgé de quarante sept
ans, né à Walldorff département de la Roer profession de Cultivateur
demeurant à Walldorff département de la Roer fils des feus Jean
Magu et de Cecile Schneiders
demeurant à Walldorff département de la Roer

20/3. 67

Et demoiselle Elisabeth Schoebens
âgée de vingt huit ans, née à Walldorff département de la Roer
profession de servante demeurant à Walldorff département de la Roer
fille de feu Pierre Schoeben et d'Elisabeth
Christoffels Christoffels demeurant à Walldorff département de la Roer

15/3. 56

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux ; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de Walldorff savoir, la première le dix sept de mois de juillet et la seconde le treute quatre du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée ; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Jean magu et Elisabeth Schoebens sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Jean Schmitz âgé de 65 ans, profession de Cultivateur demeurant à Walldorff qui nous a dit être oule de l'époux et Geopoi Schoeben âgé de 53 ans, profession de Cultivateur demeurant à Walldorff qui nous a dit être oule de l'époux et Geopoi Grusger âgé de 40 ans, profession de Cultivateur demeurant à Walldorff qui nous a dit être oule de l'époux et Christian Schneider âgé de 52 ans, profession de Cultivateur demeurant à Walldorff qui nous a dit être de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Les parties contractantes et Elisabeth Christoffels ont déclaré se savoir écrire
Jean Schmitz Göttfried Gruber Joseph Meuser
Geopoi Grusger Meuser



N° 17

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent ^{quatorze} le Dix du mois d août par-devant nous, Jacques Meuser Maire de Saltdorf officier de l'état civil, sont comparus le sieur Georges Lündorff ^{27.8.1831} âgé de treize sept

ans, né à Sesperich département de Rhin et moselle profession de Cultivateur demeurant à Saltdorf département de la Saar fils de feu Pierre Lündorff et de Gertrude Dommersheim demeurant à Sesperich département de Rhin et moselle

Et demoiselle Gertrude Zerlets ^{7.9.1856} âgée de treize Cinq ans, née à Saltdorf département de la Saar profession de Sans état demeurant à Saltdorf département de la Saar fille de feu Guillaume Zerlets et de Helene Wollers demeurant à Saltdorf département de la Saar

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de Saltdorf savoir; la première le treize sept et la seconde le sept août que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir de extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Georges Lündorff et Gertrude Zerlets sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Leonard Frings âgé de 70 ans, profession de Cultivateur demeurant à Saltdorf qui nous a dit être ami de l'épouse et Georges Frings âgé de 26 ans, profession de Paillier demeurant à Saltdorf qui nous a dit être ami de l'épouse et Georges Zerlet âgé de 30 ans, profession de Cultivateur demeurant à Saltdorf qui nous a dit être frère de l'épouse et Michel Zerlet âgé de 38 ans, profession de Cultivateur demeurant à Saltdorf qui nous a dit être frère de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Georges Lündorff et Helene Zerlets, Georges Frings ont déclaré ne savoir signer
Meuser Leonard Frings Georges Frings Georges Zerlet Michel Zerlet

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatorze* le *Sept* du mois de *Septembre* par-devant nous
Jacques Meuser Maire de *Waldorff* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Henry Klein*

âgé de *trente neuf*
 ans, né à *Küngsdorff* département de *Rhin & moselle* profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Borchheim* département de *la Saar* fils de *Jacques Klein*
Cyprien et Constance et de *feu Anne Müllers*
 demeurant à *Godesberg* département de *Rhin & moselle*

Et demoiselle *Agnes Mönch*
 âgée de *trente cinq* ans, née à *Borchheim* département de *Rhin & moselle*
 profession de *Cultivateur* demeurant à *Borchheim* département de *la Saar*
 fille de *feu Pierre Mönch* et de *Judule Unckes*
 demeurant à *Borchheim* département de *Rhin & moselle*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux ; et
 attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
 la mairie de *Waldorff* savoir, la première le *vingt huit* du mois d'*août*
 et la seconde le *quatre* du mois de *Septembre* que les actes dressés sur ces publica-
 tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée ;
 faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
 présent acte, savoir de *ce* extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Henry Klein et *Agnes Mönch*
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jacques Klein* âgé
 de *72* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Godesberg* qui nous a
 dit être *perc* de l'époux
 et *Jean Pierre Sangerhaevel* âgé de *22* ans, profession de *valet*
 demeurant à *Borchheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux
 et *Jean Waldorff* âgé de *42* ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Borchheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux
 et *Gaspard Gammersbach* âgé de *29* ans, profession de *secours à bourgeois*
 demeurant à *Waldorff* qui nous a dit être *ami* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
 qu'il leur en a été fait lecture.

Agnes Mönch et Jean Sangerhaevel ont déclaré ne savoir signer
Henrius Klein *Jacques Klein* *Johan Waldorff*
Meuser *Caspar Gammersbach*



N° 19.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatorze* le *Sept* du mois de *Septembre* par-devant nous
Jacques Meuser Maire de *Waldorff* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Daniel Fritz* veuf

âgé de *Cinquante-trois*
 ans, né à *Effen* département de *la Rhoe* profession de *Journalier*
 demeurant à *Wepeling* département de *la Rhoe* fils de *Jean Pierre*
Fritz et de *Gertrude Weiland*
 demeurant à *Effen* département de *la Rhoe*

Et demoiselle *Catherine Ohrens*
 âgée de *Quarante-sept* ans, née à *Waldorff* département de *la Rhoe*
 profession de *Journalier* demeurant à *Waldorff* département de *la Rhoe*
 fille de *Jean Sautert Ohrens* et de *Elisabeth*
Schlaups demeurant à *Waldorff* département de *la Rhoe*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
 attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
 la mairie de *Waldorff* savoir; la première le *Sept* du mois de *août*
 et la seconde le *quatre* du mois de *Septembre* que les actes dressés sur ces publica-
 tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
 faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
 présent acte, savoir de *deux* extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que

Daniel Fritz et *Catherine Ohrens*
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Hubert Longuin* âgé
 de *49* ans, profession de *Journalier* demeurant à *Waldorff* qui nous a
 dit être *beau-père* de l'épouse
 et *Joseph Wahlen* âgé de *26* ans, profession de *Macon*
 demeurant à *Wepeling* qui nous a dit être *ami* de l'épouse
 et *Pierre Fritz* âgé de *68* ans, profession de *Journalier*
 demeurant à *Wepeling* qui nous a dit être *père* de l'épouse
 et *Theodor Hoffman* âgé de *40* ans, profession de *Cabaretier*
 demeurant à *Waldorff* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
 qu'il leur en a été fait lecture.

Les parties contractantes, *Pierre Fritz* et *Hubert Longuin*
 ont déclaré ne savoir signer *Joseph Wahlen*
Meuser *Theodor Hoffman*

N.º 20.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent quatre-vingt-un du mois de septembre par-devant nous Jacques Meuser Maire de Waldorff officier de l'état civil, sont comparus le sieur Gerard Aeber

agé de vingt-neuf ans, né à Bornheim département de la Moselle profession de Cultivateur demeurant à Bornheim département de la Moselle fils de Tilman Aeber Cypresent et consentant et de feu Anne Sontgen

demeurant à Bornheim département de la Moselle Et demoiselle Christine Kuhl âgée de vingt ans, née à Bodeldorff département de la Moselle profession de sans état demeurant à Bodeldorff département de la Moselle fille de Leonard Kuhl Cypresent et consentant et de Elisabeth Mores Cypresent et consentant demeurant à Bodeldorff département de la Moselle

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de Waldorff savoir, la première le onze du mois de septembre et la seconde le dix-huit du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Gerard Aeber et Christine Kuhl sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Leonard Kuhl âgé de 64 ans, profession de Cultivateur demeurant à Bodeldorff qui nous a dit être pere de l'épouse et Tilman Aeber âgé de 65 ans, profession de Cultivateur demeurant à Bornheim qui nous a dit être pere de l'époux et Jean Helt âgé de 23 ans, profession de Cultivateur demeurant à Waldorff qui nous a dit être ami de l'époux et Theodor Hoffmann âgé de 40 ans, profession de Cabaretier demeurant à Waldorff qui nous a dit être ami de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. Christine Kuhl, Elisabeth Mores Gerard Aeber

ont déclaré ne savoir signer. Tilman Aeber, Leonard Kuhl, Jean Helt, Theodor Hoffmann

27/6. 85

27/7. 94

N^o 21

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent quatre le Cinq du mois d' Octobre par-devant nous
Jacques Meuser Maire de Waldorf officier de
l'état civil, sont comparus le sieur Jean Guillaume Schmitt

ans, né à Lechenich département de la Moselle âgé de vingt six
demeurant à Lechenich département de la Moselle profession de Journalier
fils de Joseph Schmitt et de Marie Gertrude Koch
demeurant à Lechenich département de la Moselle

Et demoiselle Christine Weins
âgée de vingt huit ans, née à Waldorf département de la Moselle
profession de Journalière demeurant à Waldorf département de la Moselle
fille de Jean Paul Weins et de Helene Sontgen
demeurant à Waldorf département de la Moselle

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de Waldorf savoir; la première le vingt Cinq du mois de Septembre et la seconde le deux du mois d' Octobre que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Jean Guillaume Schmitt et Christine Weins sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs, Theodor Hoffmann âgé de 41 ans, profession de Cabaretier demeurant à Waldorf qui nous a dit être ami de l'épouse et Paul Schneider âgé de 51 ans, profession de Cultivateur demeurant à Waldorf qui nous a dit être ami de l'épouse et Paul Weins âgé de 38 ans, profession de menuisier demeurant à Waldorf qui nous a dit être frère de l'épouse et Jean Klett âgé de 23 ans, profession de Cultivateur demeurant à Waldorf qui nous a dit être ami de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte; après qu'il leur en a été fait lecture.

Jacques Meuser et Jean Klett
les parties contractantes ont déclaré ne savoir signer
Jean Klett Meuser

L'AN mil huit cent ^{quatorze} le *Dieu neuf* du mois d' *Octobre* par-devant nous
 Jacques *Muuser* Maire de *Walldoff* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Laurenberg*
 âgé de *treute trois*

ans, né à *Walldorf* département de *la Saar* profession de *Charrier*
 demeurant à *Walldorf* département de *la Saar* fils de *Gaspard Laurenberg*
Cipresant et Consentant et de *Marquichette Pichs Cipresant et*
Consentant demeurant à *Walldorf* département de *la Saar*

Et demoiselle *Agnes Aichartz*
 Agée de *vingt neuf* ans, née à *Walldorf* département de *la Saar*
 profession de *Cultivatrice* demeurant à *Walldorf* département de *la Saar*
 fille de *Jean Pierre Aichartz Cipresant et Consentant* et de *Marie Linck*
Cipresant et Consentant demeurant à *Walldorf* département de *la Saar*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
 attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
 la mairie de *Walldorf* savoir, la première le *neuf du mois d' Octobre*
 et la seconde le *sept du même mois* que les actes dressés sur ces publica-
 tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
 faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
 présent acte, savoir d' *extraits de naissance des parties contractantes*

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que

Jean Laurenberg — et *Agnes Aichartz* —
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Mayer* — Agé
 de *47* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Walldorf* — qui nous a
 dit être *ami* de l'époux
 et *Gaspard Laurenberg* — âgé de *66* ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Walldorf* qui nous a dit être *peu* de l'époux
 et *Jean Pierre Aichartz* — âgé de *61* ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Walldorf* qui nous a dit être *peu* de l'époux
 et *Guillaume Deponnet* — âgé de *59* ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Walldorf* qui nous a dit être *oncle* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
 qu'il leur en a été fait lecture.

les parties contractantes, Marquichette Pichs, Marie Linck
et les témoins ont déclaré ne savoir écrire

Muuser

N^o 23

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent ^{quatorze} le ^{vingt} ~~deux~~ ^{neuf} du mois d' ~~Octobre~~ ^{Octobre} par-devant nous
Jacques Meider Maire de Waldorf officier de
l'état civil, sont comparus le sieur mathias Bell

âgé de vingt six ans, né à Volksfeld département de Rhin & Moselle profession de Charron
demeurant à Brenig département de la Saar fils de Jean
Bell et de Sophie nurenborg
demeurant à Volksfeld département de Rhin & Moselle

Et demoiselle Anna Catharin Berchems
âgée de vingt trois ans, née à Brenig département de la Saar
profession de Cultivateur demeurant à Brenig département de la Saar
fille de Joseph Berchems présent et consentant et de Anna Catharin Dix
présent et consentant demeurant à Brenig département de la Saar

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie de Waldorf savoir; la première le neuf du mois d'Octobre
et la seconde le seize du même mois — que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
mathias Bell et Anna Catharin Berchems
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Joseph Berchems âgé
de 68 ans, profession de Cultivateur demeurant à Brenig qui nous a
dit être perc de l'époux
et Theodor Lohr âgé de 29 ans, profession de Cultivateur
demeurant à Brenig qui nous a dit être beau frere de l'époux
et Jean Louis âgé de 27 ans, profession de Cultivateur
demeurant à Waldorf qui nous a dit être ami de l'époux
et Joseph Claren âgé de 47 ans, profession de Cultivateur
demeurant à Brenig qui nous a dit être ami de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture.

et l'épouse Anna Catharin Berchems
ne savoir écrit Joseph Claren
Joseph Claren Ludwig Lohr Jean Louis Meider

L'AN mil huit cent *quatorze* le *Vingt six* du mois d' *Octobre* par-devant nous
Jacques meuser Maire de *Waldorff* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Paul Engels*
 âgé de *vingt sept*
 ans, né à *Altha* département de *Ahin & moselle* profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Altha* département de *Ahin & moselle* fils de *Chirij Engels*
représentant & consentant et de *Catherine Weilers* *représentant &*
consentante demeurant à *Altha* département de *Ahin & moselle*
 Et demoiselle *Anne Elisabeth Meenen*
 âgée de *vingt quatre* ans, née à *Bornheim* département de *Ahin & moselle*
 profession de *Cultivateur* demeurant à *Bornheim* département de *la Roer*
 fille de *Antoine Meenen* *représentant & consentant* et de *Anne Marie Spreng*
représentant & consentant demeurant à *Bornheim* département de *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux ; et
 attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
 la mairie de *Waldorff* savoir, la première le *Sept du mois d' Octobre*
 et la seconde le *Vingt six du même mois* que les actes dressés sur ces publica-
 tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée ;
 faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
 présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Paul Engels et *Anne Elisabeth Meenen*
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Antoine Meenen* âgé
 de *57* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Bornheim* qui nous a
 dit être *père* de l'épouse
 et *Chirij Engels* âgé de *72* ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Altha* qui nous a dit être *père* de l'époux
 et *Guillaume Witz* âgé de *45* ans, profession de *Meunier*
 demeurant à *Spreng* qui nous a dit être *ami* de l'époux
 et *Chirij Hoffmann* âgé de *41* ans, profession de *Cabaretier*
 demeurant à *Waldorff* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
 qu'il leur en a été fait lecture.

L'Épouse *Anne Elisabeth Meenen*, *Catherine Weilers*
 et *Anne Marie Spreng* ont déclaré ne savoir écrire
Wilhelm Witz *Antoine Meenen*
Paulus Engels *Bornheim* *Spreng* *Waldorff*
Meuser

N° 25

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatorze* le *Vingt Six* du mois d' *Octobre* par-devant nous
Jacques Meuser Maire de *Waldorf* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Hanff*

âgé de *Vingt trois*
 ans, né à *Godorff* département de *la Roer* profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Godorff* département de *la Roer* fils de *feu Gerard*
Hanff et de *Christine Schieffgen*
 demeurant à *Godorff* département de *la Roer*

Et demoiselle *Anne Marguerithe König*
 âgée de *Vingt sept* ans, née à *Brenig* département de *la Roer*
 profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* département de *la Roer*
 fille de *Jean König* *présent et consentant* et de *feu Catherine*
Schlader demeurant à *Brenig* département de *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
 attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
 la mairie de *Waldorf* savoir; la première le *Sept* du mois *Octobre*
 et la seconde le *Vingt trois* du même mois que les actes dressés sur ces publica-
 tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
 faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
 présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que

Jean Hanff — et *Anne Marguerithe König*
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean König* — âgé
 de *72* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Brenig* qui nous a
 dit être *procureur* de l'épouse

et *Antoine Bloch* — âgé de *29* ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Godorff* qui nous a dit être *procureur* de l'épouse
 et *Godofroi Claren* — âgé de *47* ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Brenig* qui nous a dit être *ami* de l'épouse
 et *Christoph Hoffmann* — âgé de *41* ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
 qu'il leur en a été fait lecture.

Antoine Bloch et *Jean König* ont déclaré ne savoir
 rien de *Godofroi Claren*
Godofroi Claren *Meuser*
Christoph Hoffmann

N.º 26

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatorze* le *neuf* du mois de *Novembre* par-devant nous
Jacques Meuser Maire de *Walldorff* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Hengabel*

âgé de *huit* *quatre* ans, né à *Cadoff* département de *la Saar* profession de *Cultivateur*
demeurant à *Cadoff* département de *la Saar* fils de *jean Etienne Hengabel*
et de *marie margarithe Brenig*
demeurant à *Cadoff* département de *la Saar*

Et demoiselle *Anne Calenberg*
âgée de *huit* *quatre* ans, née à *Hummerich* département de *la Saar*
profession de *Cultivateur* demeurant à *Hummerich* département de *la Saar*
fille de *jean Guillaume Calenberg* et de *helene Bernart*
demeurant à *Hummerich* département de *la Saar*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux ; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walldorff* savoir, la première le *huit* du mois d'*octobre* et la seconde le *six* du mois de *Novembre* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée ; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Hengabel* et *Anne Calenberg* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Guillaume Hengabel* âgé de *36* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Cadoff* qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Ferdinand Brenig* âgé de *35* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Hummerich* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Kubal Limma* âgé de *46* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Hummerich* qui nous a dit être *beau frère* de l'époux et *Jean Dix* âgé de *50* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Cadoff* qui nous a dit être *ami* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. *L'Époux Anne Calenberg, Jean Dix, et Kubal Limma* ont déclaré ne savoir signer.

Johann Hengabel *Wilhelm Hengabel*
Ferdinand Brenig *Meuser*



N^o 27

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatorze* le *neuf* du mois de *novembre* par-devant nous
Jacques Meuser Maire de *Waldorff* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Theodor Breuer*

âgé de *treute un*
ans, né à *Dinstelroven* département de *Rhin et moselle* profession de *journalier*
demeurant à *Waldorff* département de *la Saar* fils de *Joseph Breuer*
présent et consentant et de *Catherine Göser* *présent et consentant*
demeurant à *Dinstelroven* département de *Rhin et moselle*

Et demoiselle *Elisabeth mönch*
âgée de *vingt quatre* ans, née à *Waldorff* département de *la Saar*
profession de *servante* demeurant à *Waldorff* département de *la Saar*
fille de *Servas mönch* *présent et consentant* et de *Christine Brauer*
présent et consentant demeurant à *Waldorff* département de *la Saar*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie de *Waldorff* savoir; la première le *treute un* du mois de *octobre*
et la seconde le *six* du mois de *novembre* que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que

Theodor Breuer et *Elisabeth mönch*
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Joseph Breuer* âgé
de *60* ans, profession de *journalier* demeurant à *Dinstelroven* qui nous a
dit être *père* de l'époux
et *Servas mönch* âgé de *60* ans, profession de *journalier*
demeurant à *Waldorff* qui nous a dit être *père* de l'épouse
et *Chirry hoffmann* âgé de *41* ans, profession de *cabaretier*
demeurant à *Waldorff* qui nous a dit être *ami* de l'époux
et *Peter netterheim* âgé de *17* ans, profession de *cultivateur*
demeurant à *Waldorff* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture. *les parties contractantes, Joseph Breuer, Servas mönch, Catherine Göser et Christine Brauer*
Peter netterheim, Johannes Hoffmann
Meuser

L'AN mil huit cent quatre-vingt deux du mois de Novembre par-devant nous Jacques Meuser Maire de Waldorff officier de l'état civil, sont comparus le sieur Michel Thiesen

âgé de vingt six ans, né à Waldorff département de la Saar profession de Cultivateur demeurant à Waldorff département de la Saar fils de Christian Thiesen Cyprien et Constance et de feu Otelen Thiesen demeurant à Waldorff département de la Saar

Et demoiselle Elisabeth Schmitz âgée de vingt cinq ans, née à Waldorff département de la Saar profession de Cultivatrice demeurant à Waldorff département de la Saar fille de Lambert Schmitz Cyprien et Constance et de Anne Christiane Rose Cyprien et Constance demeurant à Waldorff département de la Saar

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux ; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de Waldorff savoir, la première le trent deux mai d'octobre et la seconde le six du mois de Novembre que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée ; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Michel Thiesen et Elisabeth Schmitz sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Christian Thiesen âgé de 56 ans, profession de Cultivateur demeurant à Waldorff qui nous a dit être pere de l'époux et Germain Kennes âgé de 26 ans, profession de menuisier demeurant à Alfter qui nous a dit être beau pere de l'époux et Georoi Gussen âgé de 30 ans, profession de Cultivateur demeurant à Waldorff qui nous a dit être ami de l'époux et Thier Hoffmann âgé de 41 ans, profession de Cabaretier demeurant à Waldorff qui nous a dit être ami de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. Michel Thiesen Elisabeth Schmitz Lambert Schmitz Gertrude Gussen Hermannus Henkes Georoi Gussen godfried Gussen Meuser Christian Thiesen



N^o 29

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *quatre* le *vingt trois* du mois de *Novembre* par-devant nous
Jacques Meuser Maire de *Walltorff* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Guillaume Hengabel*

âgé de *vingt six*
ans, né à *Cadorff* département de *la Saar* profession de *Cultivateur*
demeurant à *Cadorff* département de *la Saar* fils de *feu Christian*
Hengabel et de *marie marguerite Sprenias*
demeurant à *Cadorff* département de *la Saar*

Et demoiselle *Anne Marie Schaefer*
âgée de *vingt trois* ans, née à *Cadorff* département de *la Saar*
profession de *Cultivateur* demeurant à *Cadorff* département de *la Saar*
fille de *feu Ferdinand Schaefer* et de *Elisabeth Stühgen*
Capresant et Contentant demeurant à *Cadorff* département de *la Saar*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walltorff* savoir; la première le *trois* du mois de *novembre* et la seconde le *vingt* du même mois — que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir *des* extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Guillaume Hengabel* — et *Anne Marie Schaefer* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Georg Scheben* — âgé de *52* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Cadorff* qui nous a dit être *beau père* de l'épouse et *Pierre Weppel* — âgé de *47* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Wessmerich* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Leonard Schmitz* — âgé de *48* ans, profession de *Journalier* demeurant à *Hemmerich* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Conrad Engels* — âgé de *40* ans, profession de *Journalier* demeurant à *Cadorff* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. *Leonard Schmitz et Conrad Engels*

ont déclaré ne savoir signer. et ont dit qu'ils y ont vu et ont signé
Guillaume Hengabel *Anne Marie Schaefer* *Georg Scheben* *Pierre Weppel* *Leonard Schmitz* *Conrad Engels*
Meuser

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent ^{quatorze} le *vingt trois* du mois de *Novembre* par-devant nous
Jacques meuser Maire de *Waldorff* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Germain Klein* *Wolff*
Wolff âgé de *quarante huit*
ans, né à *Hemmerich* département de *la Saar* profession de *Journalier*
demeurant à *Hemmerich* département de *la Saar* fils de *Jean*
Klein et de *Gertrude Schmitz*
demeurant à *Hemmerich* département de *la Saar*

Et demoiselle *Marie Schlaufs*
âgée de *trente cinq* ans, née à *Waldorff* département de *la Saar*
profession de *Journalier* demeurant à *Waldorff* département de *la Saar*
fille de *Jean Schlaufs* et de *Marie Müller*
Piprent et Constantine demeurant à *Waldorff* département de *la Saar*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie de *Waldorff* savoir, la première le *trois* du mois de *Novembre*
et la seconde le *vingt* du même mois — que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que

Germain Klein et *Marie Schlaufs*
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Mathieu Schmitz* âgé
de *58* ans, profession de *maçon* demeurant à *Hemmerich* qui nous a
dit être *Cousin* de l'époux
et *Pierre Pelt* âgé de *38* ans, profession de *l'écuyer*
demeurant à *Hemmerich* qui nous a dit être *ami* de l'époux
et *Michael Schlaufs* âgé de *42* ans, profession de *Journalier*
demeurant à *Waldorff* qui nous a dit être *frère* de l'époux
et *Pierre Wepfey* âgé de *47* ans, profession de *Cultivateur*
demeurant à *Hemmerich* qui nous a dit être *ami* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture. *Marie Schlaufs* et *Marie Müller* ont déclaré ne savoir
signer. *Jacques Meuser* *Germain Klein* *Alvin Pelt* *Mathieu Schmitz*
Meuser



N° 91

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent quatre-vingt-trois le vingt-trois du mois de novembre par-devant nous Jacques Meuser Maire de Waldorf officier de l'état civil, sont comparus le sieur Jean Michel Hüfner

âgé de vingt-trois ans, né à Pudinghoun département de la Saône-et-Loire profession de Journalier demeurant à Auisdorf département de la Saône-et-Loire fils de Jean Richard et de Gertrude Beckers demeurant à Pudinghoun département de la Saône-et-Loire

Et demoiselle Christine Dick épouse âgée de vingt-huit ans, née à Gielsoff département de Rhin-et-Moselle profession de Journalier demeurant à Auisdorf département de la Saône-et-Loire fille de feu Pierre Dick et de Catherine Schmüllers épouse et consentant demeurant à Gielsoff département de Rhin-et-Moselle

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de Waldorf savoir; la première le treize du mois de novembre et la seconde le vingt du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Jean Michel Hüfner et Christine Dick sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Guillaume Schaefer âgé de 26 ans, profession de Journalier demeurant à Auisdorf qui nous a dit être Cousin de l'épouse et Adolphe Meuser âgé de 38 ans, profession de Menuisier demeurant à Waldorf qui nous a dit être ami de l'époux et Henri Eckert âgé de 28 ans, profession de Cultivateur demeurant à Waldorf qui nous a dit être ami de l'épouse et Pierre Nettesheim âgé de 47 ans, profession de Cultivateur demeurant à Waldorf qui nous a dit être ami de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte; après qu'il leur en a été fait lecture. Les parties contractantes, Catherine Schmüllers et Guillaume Schaefer ont déclaré ne savoir signer. Am Ins. Meuser, J. Meuser, P. Nettesheim

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent quatre-vingt-neuf le vingt-neuf du mois de Décembre par-devant nous Jacques Meuser Maire de Waldorff officier de l'état civil, sont comparus le sieur Pierre Spumacher

âgé de vingt trois ans, né à Bronnheim département de la Sarre profession de Cordonnier demeurant à Bronnheim département de la Sarre fils de Mathias Spumacher

et de Gertrude Schwauborn et consentant demeurant à Bronnheim département de la Sarre Et demoiselle Margarethe Esch âgée de vingt deux ans, née à Arenig département de la Sarre profession de servante demeurant à Bronnheim département de la Sarre fille de feu Maximilien Esch et de Marie Beckers demeurant à Arenig département de la Sarre

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de Waldorff savoir, la première le dix huit du mois de Décembre et la seconde le vingt cinq du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir de extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Pierre Spumacher et Margarethe Esch sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Mathias Spumacher âgé de 66 ans, profession de Cordonnier demeurant à Bronnheim qui nous a dit être père de l'époux et Henry Wahl âgé de 36 ans, profession de Cultivateur demeurant à Arenig qui nous a dit être ami de l'époux et Henry Lappin âgé de 37 ans, profession de Journaliste demeurant à Bronnheim qui nous a dit être ami de l'époux et Adolphus Scheben âgé de 58 ans, profession de Journaliste demeurant à Waldorff qui nous a dit être ami de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. Les parties contractantes, Mathias Spumacher, Adolphus Scheben et Gertrude Schwauborn ont déclaré ne savoir écrire.

Le présent acte contenant deux actes de mariage par moi Jacques Meuser Maire de Waldorff soussigné a Waldorff le deux janvier l'an mil huit cent quatre-vingt-neuf

29-12-97
22
1872-99



TABLE ALPHABÉTIQUE des Actes de mariage de la mairie de Waldorf
pour l'an 1814 dressée en exécution du décret impérial du 20 juillet 1807.

N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.	N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.
A.			K.		
G.			L.		
23	Hell Matthias & Schuppen Ann. Cath.	19. octob.	2	Klein Pierre & Lohlgottrud	12. janvier
27	Bauer Theodor & Mäuch Elisabeth	9. Nov.	4	Kuhl Jean & Frau Helene	18. mars
C.			M.		
9	Christoffel Pierre & Marier Christian	27. avril	10	Kuhl Louis & Bong mar. Sibille	4. May
11	Christ Guil. ^{catolique} & Schumacher	4. May	18	Klein Henry & Mäuch Agnes	7. Sept.
12	Cramer Germain & Düe Elisabeth	6. May	20	Klein Germain & Schläpfer mar.	23. Nov.
E.			N.		
24	Engels Paul & merenan. Elisabeth	26. octob.	22	Laurenberg Jean & Lufay Agnes	19. octob.
F.			O.		
6	Frenig Louis & Schuffgen Anna	13. avril	16	Mage Jean & Schöben Elisabeth	30. Juillet
13	Frenig Geophr & Kreuer an. Seb.	22. Juin	R.		
14	Sallheubach Jean Math. & Frenig Cath.	22. Juin	7	Raaf Jean Louis & Frau mas. Elisabeth	13. avril
15	Frenig Francois & Hablen Gertrud	20. Juillet	20	Röckel Gerad & Kuhl Christian	25. Sept.
19	Fritz Daniel & Ahrens Cathelin	7. Sept.	31	Rufay mif. & Düe Christian	25. Nov.
J.			S.		
1	Gerckham Pierre & Schmidt Jul. Cath.	7. janvier	22	Schumacher Pierre & Esch marguerithe	29. Decembre
H.			T.		
25	Hauf Jean & König Anna marg.	26. octob.	9	Schmidt Jean & Klein Gertrud	9. janvier
26	Haugabel Jean & Calenberg Anna	9. Nov.	21	Schmidt Guil. & Marier Christian	5. octob.
29	Haugabel Guillaume & Heffes Anna Maria	23. idem	U.		
I.			V.		
K.			W.		
L.			X.		
M.			Y.		
N.			Z.		
O.			AA.		
P.			BB.		
Q.			CC.		
R.			DD.		
S.			EE.		
T.			FF.		
U.			GG.		
V.			HH.		
W.			II.		
X.			JJ.		
Y.			KK.		
Z.			LL.		
AA.			MM.		
BB.			NN.		
CC.			OO.		
DD.			PP.		
EE.			QQ.		
FF.			RR.		
GG.			SS.		
HH.			TT.		
II.			UU.		
JJ.			VV.		
KK.			WW.		
LL.			XX.		
MM.			YY.		
NN.			ZZ.		
OO.			AAA.		
PP.			BBB.		
QQ.			CCC.		
RR.			DDD.		
SS.			EEE.		
TT.			FFF.		
UU.			GGG.		
VV.			HHH.		
WW.			III.		
XX.			LLL.		
YY.			MMM.		
ZZ.			NNN.		
AAA.			OOO.		
BBB.			PPP.		
CCC.			QQQ.		
DDD.			RRR.		
EEE.			SSS.		
FFF.			TTT.		
GGG.			UUU.		
HHH.			VVV.		
III.			WWW.		
LLL.			XXX.		
MMM.			YYY.		
NNN.			ZZZ.		
OOO.			AAA.		
PPP.			BBB.		
QQQ.			CCC.		
RRR.			DDD.		
SSS.			EEE.		
TTT.			FFF.		
UUU.			GGG.		
VVV.			HHH.		
WWW.			III.		
XXX.			LLL.		
YYY.			MMM.		
ZZZ.			NNN.		
AAA.			OOO.		
BBB.			PPP.		
CCC.			QQQ.		
DDD.			RRR.		
EEE.			SSS.		
FFF.			TTT.		
GGG.			UUU.		
HHH.			VVV.		
III.			WWW.		
LLL.			XXX.		
MMM.			YYY.		
NNN.			ZZZ.		
OOO.			AAA.		
PPP.			BBB.		
QQQ.			CCC.		
RRR.			DDD.		
SSS.			EEE.		
TTT.			FFF.		
UUU.			GGG.		
VVV.			HHH.		
WWW.			III.		
XXX.			LLL.		
YYY.			MMM.		
ZZZ.			NNN.		
AAA.			OOO.		
BBB.			PPP.		
CCC.			QQQ.		
DDD.			RRR.		
EEE.			SSS.		
FFF.			TTT.		
GGG.			UUU.		
HHH.			VVV.		
III.			WWW.		
LLL.			XXX.		
MMM.			YYY.		
NNN.			ZZZ.		
OOO.			AAA.		
PPP.			BBB.		
QQQ.			CCC.		
RRR.			DDD.		
SSS.			EEE.		
TTT.			FFF.		
UUU.			GGG.		
VVV.			HHH.		
WWW.			III.		
XXX.			LLL.		
YYY.			MMM.		
ZZZ.			NNN.		
AAA.			OOO.		
BBB.			PPP.		
CCC.			QQQ.		
DDD.			RRR.		
EEE.			SSS.		
FFF.			TTT.		
GGG.			UUU.		
HHH.			VVV.		
III.			WWW.		
LLL.			XXX.		
MMM.			YYY.		
NNN.			ZZZ.		
OOO.			AAA.		
PPP.			BBB.		
QQQ.			CCC.		
RRR.			DDD.		
SSS.			EEE.		
TTT.			FFF.		
UUU.			GGG.		
VVV.			HHH.		
WWW.			III.		
XXX.			LLL.		
YYY.			MMM.		
ZZZ.			NNN.		
AAA.			OOO.		
BBB.			PPP.		
CCC.			QQQ.		
DDD.			RRR.		
EEE.			SSS.		
FFF.			TTT.		
GGG.			UUU.		
HHH.			VVV.		
III.			WWW.		
LLL.			XXX.		
MMM.			YYY.		
NNN.			ZZZ.		
OOO.			AAA.		
PPP.			BBB.		
QQQ.			CCC.		
RRR.			DDD.		
SSS.			EEE.		
TTT.			FFF.		
UUU.			GGG.		
VVV.			HHH.		
WWW.			III.		
XXX.			LLL.		
YYY.			MMM.		
ZZZ.			NNN.		
AAA.			OOO.		
BBB.			PPP.		
CCC.			QQQ.		
DDD.			RRR.		
EEE.			SSS.		
FFF.			TTT.		
GGG.			UUU.		
HHH.			VVV.		
III.			WWW.		
LLL.			XXX.		
MMM.			YYY.		
NNN.			ZZZ.		
OOO.			AAA.		
PPP.			BBB.		
QQQ.			CCC.		
RRR.			DDD.		
SSS.			EEE.		
TTT.			FFF.		
UUU.			GGG.		
VVV.			HHH.		
WWW.			III.		
XXX.			LLL.		
YYY.			MMM.		
ZZZ.			NNN.		
AAA.			OOO.		
BBB.			PPP.		
CCC.			QQQ.		
DDD.			RRR.		
EEE.			SSS.		
FFF.			TTT.		
GGG.			UUU.		
HHH.			VVV.		
III.			WWW.		
LLL.			XXX.		
MMM.			YYY.		
NNN.			ZZZ.		
OOO.			AAA.		
PPP.			BBB.		
QQQ.			CCC.		
RRR.			DDD.		
SSS.			EEE.		
TTT.			FFF.		
UUU.			GGG.		
VVV.			HHH.		
WWW.			III.		
XXX.			LLL.		
YYY.			MMM.		
ZZZ.			NNN.		
AAA.			OOO.		
BBB.			PPP.		
CCC.			QQQ.		